

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Aquitaine Limousin Poitou-Charentes		
Sur proposition du Conseil Scientifique Territorial de Poitiers		
Avis n° 2016-3		
Date de validation officielle : 22 mars 2016	Objet : Avis sur la labellisation des Listes rouges Amphibiens et Reptiles de Poitou-Charentes	Vote : ----- Présents : 28 Représentés : 10 ----- Pour:38 Contre:0 Abstention :0

Exposé des motifs

En 2002, une première liste rouge picto-charentaise a été élaborée à l'occasion de la publication de l'Atlas préliminaire des Amphibiens et Reptiles du Poitou-Charentes. Cette liste était basée sur les critères UICN mais la démarche ne suivait pas rigoureusement la méthodologie UICN en s'appuyant d'avantage sur les dires d'experts.

Depuis 2002, des études spécifiques et protocolées sont menées sur le territoire régional. Le travail de coordination a été mené par PCN. Toutes les données récoltées depuis 1990 ont été centralisées dans une base de données. L'évaluation des espèces pour les listes rouges porte sur la période 2006-2015.

La liste proposée aujourd'hui est basée sur la méthodologie UICN telle que présentée dans son guide de 2011.

Pour les amphibiens, les taxons évalués en NA (non applicable) sont le Triton alpestre, la Grenouille rieuse, le Xénope lisse, le Sperlepes de Strinati et le Triton de Blasius (espèces introduites ou hybrides). Pour les reptiles, les taxons évalués en NA sont la Tortue de Floride et la Tarente de Maurétanie (espèces introduites).

Pour les autres espèces, la majorité a été évaluée sur la base du critère relatif à la répartition géographique ou à la zone d'occupation. Les critères de fragmentation et de déclin continu sont les seules conditions retenues dans l'évaluation. La fragmentation, l'étendue et la qualité de l'habitat, le nombre de localités et le nombre d'individus matures ont été estimés à dire d'experts. Le déclin des zones d'occurrence et d'occupation a été calculé à partir des statistiques réalisées sur les données récoltées durant les 10 dernières années.

L'UICN a validé la méthode utilisée, le CSRPN doit valider les listes produites.

Résultats reptiles : 6 espèces inscrites en liste rouge

1 CR (espèce en danger critique d'extinction) : Lézard ocellé

3 EN (en danger) : Orvet fragile, Coronelle lisse et Coronelle girondine (bordelaise)

2 VU (vulnérable) : Couleuvre vipérine et Vipère aspic

2 NT (quasi menacée) : Cistude d'Europe et Couleuvre d'esculape

Résultats amphibiens : 3 espèces inscrites en liste rouge

1 CR : Pélobate cultripède

2 EN : Sonneur à ventre jaune et Grenouille de Lessona.

7 NT : Triton crêté, Crapaud calamite, Rainette verte, Triton marbré, Pélodyte ponctué, Grenouille rousse et Alyte accoucheur

5 LC (préoccupation mineure) : Triton palmé, Salamandre tachetée, Crapaud commun, Grenouille agile et Rainette méridionale.

Examen par le CSRPN-ALPC

Après différents échanges entre le CST-Poitiers et Jean-Marc Thirion, spécialiste du Pélobate cultripède, selon l'état des données disponibles, l'évaluation de l'espèce doit être revue, en la passant de CR en EN et en utilisant le critère « A2c » qui semble le plus approprié (Réduction de la population $\geq 50\%$, critère "c" réduction de la zone d'occupation (AOO), de la zone d'occurrence (EOO), et/ou de la qualité de l'habitat).

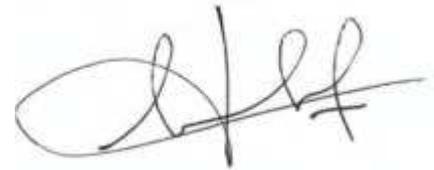
Sur présentation de la liste rouge par le vice-président du CST-P, le CSRPN échange sur le dossier. Les modifications suggérées ont été apportées, la liste rouge est donc validée.

Décision du CSRPN-ALPC

Le CSRPN ALPC, réuni en assemblée plénière le 22/03/16, émet un avis favorable à l'élaboration de la liste rouge des amphibiens et reptiles de Poitou-Charentes.

A Artigues-près-Bordeaux, le 22 mars 2016.

Le Président du CSRPN-ALPC



Laurent CHABROL